

Comité Départemental Tennis de Table du Val D'Oise



106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE

☎ 09 62 62 62 72

🌐 cd95tt.com

Secrétariat : secretariat@cd95tt.com

Technique : ctd95tt@outlook.com

📘 @CD95TT

📷 @cd95_tennis_de_table

Le 07/09/2026

REGLEMENTS SPORTIFS

FINALES PAR CLASSEMENT

ECHELON DEPARTEMENTAL

SAISON 2026/2027

Les 20 et 21 mars 2027

Dates : Régional 09/05/2027 – National : 26 au 27/06/2027

Association Loi 1901 enregistrée sous le numéro W953001861 – Sous-Préfecture d'Argenteuil – N° de SIRET : 327 194 056 00047 – Code APE : 9312Z



FINALES PAR CLASSEMENT

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2026/2027

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Article 1 Conditions de participation	page 3
Article 2 Déroulement des parties	page 3
Article 3 Tableaux	page 3
Article 4 Engagement / Tarif	page 3
Article 5 Déroulement de la compétition	page 3
Article 6 Qualification échelon régional	page 3
Article 7 Pointage, Retard, Forfait	page 3
Article 8 Réserves, réclamations, litiges	page 3
Article 9 Responsable de la compétition	page 3

-O-O-O-O-O-O-O-O-

Extrait en partie des règlements sportifs fédéraux : Titre X (articles X.101 à X.204)

Coefficient épreuve : 1.25

Préambule

Dans le règlement ci-dessous, le terme générique de « joueur » s'applique aussi bien aux Messieurs qu'aux Dames sans discernement.

Article 1 - Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux joueurs titulaires d'une licence compétition.

La vérification est faite conformément au Règlement Administratif Fédéral, Titre III, chapitre 6, Article II 606 – Licenciation.

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories excepté les poussins et les poussines.

L'épreuve se déroule en trois échelons : départemental, régional et national.

Article 2 – Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 – Tableaux

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux :

- tableau F5 : Joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : Joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : Joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : Joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).
- tableau H8 : Joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : Joueurs classés 9, et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : Joueurs classés 11, et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : Joueurs classés 13, 14, et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement.

Article 4 –Engagements

Les inscriptions se feront par l'espace « mon club », « sportifs », « engagements », « D95_FINAL PAR CLASSEMENT ». **Tarif : 7 €**

Article 5 – Déroulement de la compétition niveau départemental

Chaque tableau dames sera constitué de 16 à 24 joueuses ; chaque tableau messieurs sera constitué de 32 ou 64 joueurs en fonction du nombre d'inscrits.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs ou quatre joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs d'une même association, soient placés dans la même poule.

A l'issue des poules, les deux premiers sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.3. Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La place 3 et 4 est jouée pour les Dames et les places 3 à 8 pour les Messieurs.

Cette compétition se déroule avec des balles de couleur BLANCHE. Les maillots et les shorts, jupettes de couleur blanche sont interdits.

Article 6 – Qualification à l'échelon régional

Dans chaque tableau, les trois premiers sont qualifiés pour l'échelon régional.

Si le comité n'organise pas l'échelon départemental, ce sont les trois meilleurs classés inscrits par tableau, pour cette épreuve qui seront proposés à la Ligue IDF.

Article 7 - Pointage - Retard - Forfait

Le pointage des joueurs s'effectue au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Un joueur absent après ce délai est déclaré forfait.

Tout joueur qui ne se serait pas présenté à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de son tableau sera définitivement retiré de la liste des engagés avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer un joueur une fois les poules éditées.

Pour tout joueur qui sera déclaré forfait à cette épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés à son association (sauf en cas de force majeure, la recevabilité du motif invoqué pour justifier du forfait sera jugée par la CSD).

Article 8 – Réserve - Réclamation - Litige

Le juge-arbitre de l'épreuve, est le seul habilité à modifier, à trancher tous les litiges et prendre toutes les mesures permettant d'adapter la compétition aux circonstances éventuelles.

Article 9 - Responsable de la compétition : Arlette DECRET



E-mail : criterium.federal@cd95tt.com